

Le calendrier de l'élection

Début janvier 2021



Je reçois par courrier mes
identifiants d'électeur/électrice



Si je ne reçois pas de courrier,
je consulte la rubrique
«Aide» sur election-tpe.travail.gouv.fr



Je contacte le 09 69 37 01 37

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (heure métropolitaine).
Numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone
fixe en France métropolitaine.

Dès le 6 janvier 2021



J'accède à mon espace électeur
sur election-tpe.travail.gouv.fr
grâce aux identifiants reçus début janvier



Je vérifie mes données d'inscription sur la liste
électorale avant le 26 janvier 2021



Je consulte les programmes
des syndicats candidats



Je m'informe sur l'élection



Je m'inscris à la lettre d'information afin
d'être prévenu(e) de l'ouverture du vote

Du 22 mars au 4 avril 2021



Quelques jours avant l'ouverture du vote,
je reçois un second courrier avec
mes identifiants de vote, un bulletin
et une enveloppe pré-affranchie



Je vote sur election-tpe.travail.gouv.fr
pour désigner le syndicat qui me représentera



Je vote par courrier grâce
à l'enveloppe pré-affranchie

**C'est simple,
confidentiel et gratuit !**

Le 16 avril 2021



Je consulte les résultats de l'élection
sur travail-emploi.gouv.fr

Et après ?

Publication de la liste
des syndicats représentatifs



Désignation des représentants des
syndicats dans les CPRI (Commissions
paritaires régionales interprofessionnelles)



Désignation des conseillers prud'hommes